

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPECIALE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2009 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Jack Edery, Leon Elfassy et Michael Goldwax formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT: Conseiller Harvey Shaffer

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-285

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

Adoptée

2009-286

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead doit combler un poste au sein de son Comité Consultatif d'Urbanisme, anciennement occupé par Monsieur Avrum Miller et ce, conformément aux dispositions du Règlement numéro 743 de la Ville de Hampstead;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a reçu deux (2) candidatures intéressantes pour ce poste et qu'elle a retenu la candidature de Monsieur David Hilf, architecte, domicilié et résidant au 34, Finchley à Hampstead;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'accepter la résiliation de Monsieur Avrum Miller à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Hampstead et d'approuver la candidature de Monsieur David Hilf à titre de nouveau membre du CCU de la Ville de Hampstead et ce, pour une période de deux ans, à savoir jusqu'au 17 décembre 2012.

Adoptée

À 21h07 le Conseiller Michael Goldwax s'absente temporairement de l'assemblée.

2009-287

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 776 – CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 776 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'adopter le Règlement n° 776 intitulé : «Règlement concernant l'adhésion de la Ville de Hampstead au Régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux ».

Ont voté en faveur:

Le Maire William Steinberg
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Abe Gonshor
Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax

En faveur: 6

Adoptée

2009-288

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 744-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 744 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 744-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'adopter le Règlement n° 744-1 intitulé : «Règlement modifiant le règlement n° 744 concernant le traitement des membres du Conseil municipal ».

Ont voté en faveur:

Le Maire William Steinberg
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Abe Gonshor
Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax

En faveur: 6

Adoptée

2009-289

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 727-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du deuxième projet de Règlement n° 727-7 modifiant le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la Zone CW-6 à l'intérieur de la Zone RB-4, et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'adopter le Règlement n° 727-7 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-7 modifiant le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la Zone CW-6 à l'intérieur de la Zone RB-4 et de définir ses utilisations autorisées (lieux de culte et résidentiel) ».

Adoptée

2009-290

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 740-4 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 740 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 740-4 a été donné lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU:

- D'adopter le Règlement n° 740-4 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 740 sur la Régie interne des séances du conseil de la Ville de Hampstead ».

Ont voté en faveur:

Le Maire William Steinberg
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax

A voté contre :

Conseiller Abe Gonshor

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division.

2009-291

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 777 – AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 293 265\$ POUR REDUIRE LES TAUX DE TAXES DE 2010 EN VERTU DES ARTICLES 3 ET SUIVANTS DU DÉCRET 1210-2005

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 777 autorisant un emprunt au montant de 293 265\$ pour réduire les taux de taxes 2010, en vertu des articles 3 et suivants du décret 1210-2005.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement d'emprunt n° 777 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Adoptée

2009-292

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 778 – TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2010

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 778 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2010.

Adoptée

2009-293

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RENOUELEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie à une entente de regroupement avec les autres municipalités reconstituées de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2014, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT QUE *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaires & Conseillers inc.* et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont négocié les conditions de renouvellement d'assurances pour le compte du *Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM)*, pour le terme de 2010;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, *Optimum Gestion de risques*, recommande d'accepter les conditions de renouvellement de Aon-Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et celles de B.F. Lorenzetti & Associés inc. pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 360 000 \$;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'OCTROYER le contrat de renouvellement d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances *Aon-Parizeau inc.* et *B.F. Lorenzetti & Associés inc.* :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Affiliated F	BF Lorenzetti & Associés
Bris des machines	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Associés
Délits	St. Paul	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité primaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité municipale	St. Paul Travelers	Aon-Parizeau Inc.
Automobile des propriétaires	Lombard	BF Lorenzetti & Associés

- DE VERSER, pour le terme 2010, la prime de la Ville, soit 78 637.43 \$ incluant les taxes, aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient Aon-Parizeau inc. et B.F. Lorenzetti & Associés inc.;
- DE VERSER à l'UMQ, la somme de 13 643.00 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2010;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE VERSER à l'UMQ, pour le terme 2010, un montant correspondant à 1,25 % du coût de la prime incluant les taxes pour les responsabilités assumées titre de mandataire du RMIM;
- D'AUTORISER la greffière, ou l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution; et
- QUE les certificats du trésorier n^{os} 09-041 et 09-042 datés du 11 décembre 2009 attestent que les fonds sont disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-294

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière